ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Burundi

Question écrite n° 2765

Texte de la question

M Michel Pelchat attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires etrangeres sur les violents massacres qui ont eu lieu au Burundi. Il lui demande de bien vouloir l'informer du nombre de victimes provoques par ces evenements, de la situation actuelle dans cet Etat et de la position de la France sur cette question.

Texte de la réponse

Reponse. - Les affrontements ethniques qui ont eu lieu du 13 au 17 aout 1988 dans le Nord du Burundi ont cause de nombreuses victimes. Les autorites de Bujumbura declarent elles-memes que plus de 5 000 personnes ont perdu la vie, mais le nombre des victimes pourrait etre plus eleve. Fuyant les massacres, plus de 60 000 Burundais se sont refugies au Rwanda voisin. La situation semble aujourd'hui en voie d'apaisement. Mais on n'observe pas encore de mouvement de retour des refugies vers leur pays d'origine. Le Gouvernement francais a fait connaitre son emotion et sa preoccupation a l'egard de ces evenements. Recevant le 30 aout le ministre burundais des relations exterieures et de la cooperation, le ministre delegue aupres du ministre d'Etat, ministre des affaires etrangeres, a exprime la profonde emotion de la France, eu egard aux atteintes aux droits de l'homme et a appele les autorites burundaises a prendre les mesures necessaires d'apaisement propres a eviter durablement que de tels evenements se reproduisent.

Données clés

Auteur : M. Pelchat Michel
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 2765
Rubrique : Politique exterieure
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2541